

Projet de création d'un Ecopôle au lieu-dit « Eau Blanche » sur la commune de AUPS



Livret de premières réponses de TERRA 83 aux questions du territoire



Ce livret contient

- Les **premières réponses** de TERRA 83 aux 30 questions du territoire reçues dans le cadre de la concertation
- L'ensemble des **contributions** du territoire reçues **au 7 novembre 2024.**

Accéder à la page web dédiée au projet



qrco.de/bfQeSI

- *Documents de la concertation consultables et téléchargeables*
- *Informations relatives au projet*
- *Calendrier*

Sommaire

Les questions et réponses associées sont classées par thème :

 Concertation	p. 3
 Écopôle	p. 8
 Typologie des déchets	p. 13
 Ordures ménagères	p. 15
 Impacts environnement	p. 16
 Impacts trafic	p. 21
 Pourquoi Aups ?	p. 24
 Financement	p. 28
 Retombées territoire	p. 29
 Gouvernance	p. 30

Les contributions reçues au 8 novembre 2024 sont disponibles en annexe p. 31

Concertation

QUESTION DU TERRITOIRE

Dans le cadre de la concertation, y-aura-t-il une réunion publique ?

RÉPONSE DE TERRA 83

La dernière rencontre publique, prévue le 16 décembre 2024, aura lieu dans le cadre d'une réunion publique. Le format d'exposition a été choisi pour les deux premières rencontres, du 7 octobre et du 18 novembre, afin que les personnes puissent obtenir toutes les informations nécessaires au débat. Dans le cas où le projet se poursuivrait, au minimum deux réunions publiques réglementaires auraient lieu dans le cadre de l'enquête publique.

QUESTION DU TERRITOIRE

Dans les sujets ouverts à la concertation figure l'accompagnement des collectivités pour la réduction des déchets. Que cela signifie-t-il ?

RÉPONSE DE TERRA 83

Il y a deux voies principales. La première consiste à faire évoluer la législation, et c'est ce que font les groupes Sartorius et Paprec via des organisations professionnelles en relation avec le législateur.

La seconde voie consiste à mener des actions locales auprès des usagers. C'est sur ce volet que la concertation peut ouvrir sur des propositions qui seront analysées objectivement. Par exemple, mettre en place un programme local de prévention des déchets.

QUESTION DU TERRITOIRE

- **Quel est le calendrier du projet ?**
- **Quel est le calendrier envisagé de mise en oeuvre du projet?**

RÉPONSE DE TERRA 83

Après la concertation et l'avis de la commune d'Aups, le dossier de demande d'autorisation environnementale (DDAE) sera transmis à la Préfecture et aux services instructeurs, dont le Parc Naturel du Verdon.

Ce dossier pourrait être déposé au printemps 2025 ; la période d'instruction est estimée entre 12 et 18 mois.

Il y aura une enquête publique avant que le Préfet se prononce sur la demande d'autorisation.

Si l'instruction se déroule normalement et si l'autorisation est accordée, l'exploitation pourrait débuter fin d'année 2027 – début 2028.

QUESTION DU TERRITOIRE

Page 6: quelles sont les raisons qui justifient un timing aussi serré? existe-t-il une urgence particulière à boucler ce projet au plus vite? (3 mois est une période courte, d'autant plus courte que le document qui sert de base à cette concertation est difficilement trouvable)

RÉPONSE DE TERRA 83

Pour vérifier la faisabilité du projet, Terra 83 mène des études préalables depuis 2 ans. Certaines de ces études ont une durée de validité limitée dans le temps, ce qui oblige un dépôt de la demande d'autorisation pour le premier trimestre 2025.

Ce timing s'inscrit dans la planification imposée par le SRADDET de la Région SUD.

Dans le cadre de l'instruction de cette demande, au minimum deux réunions publiques réglementaires auraient lieu dans le cadre de l'enquête publique sur une durée de 3 mois.

Tous les documents de la concertation sont disponibles sur le lien suivant : qrco.de/bfQeSI

QUESTION DU TERRITOIRE

Page 10: je note que diverses collectivités font partie du comité de dialogue Terra 83. Avez-vous communiqué avec chacune de ces collectivités afin que ces dernières puissent répondre aux éventuelles questions de leurs administrés?

RÉPONSE DE TERRA 83

Le comité de dialogue a pour rôle de :

- Informer les parties prenantes directement concernées par le projet, notamment les collectivités ;
- Interagir avec les équipes de Terra 83 pour l'élaboration de l'avant-projet, du projet provisoire et du projet final qui sera présenté dans la demande d'autorisation environnementale, qui serait déposée à la Préfecture en cas de poursuite du projet ;
- Interagir avec Terra 83 et son prestataire Acceptables Avenirs pour préparer les différentes étapes du dialogue ;
- Analyser les documents qui seront utilisés pour le dialogue aux différentes étapes.

Les collectivités représentées au sein du comité de dialogue sont tenues informées du projet, de ses avancées et de la concertation.

Les questions posées pendant le comité de dialogue et les réponses apportées sont consignées dans le compte-rendu de chaque réunion. Une fois validé par les membres du comité de dialogue, chaque compte-rendu sera accessible sur la page web.

Lien : qrco.de/bfQeSI

QUESTION DU TERRITOIRE

Page 56: dans l'esprit d'impliquer les citoyens, quelles actions, autre qu'une réunion d'information à Aups (dont j'ai eu connaissance), avez-vous organisées?

RÉPONSE DE TERRA 83

La concertation proposée par TERRA 83 a été sollicitée par la commune d'Aups, qui souhaite que le projet porté par TERRA 83 soit partagé avec les habitants.

Cette concertation prévoit 2 expositions d'information et de dialogue et une réunion de restitution sous forme de réunion publique.

Entre chaque réunion, il est possible de transmettre ses observations sur une boîte mail dédiée (dialogue@acceptablesavenirs.eu) en utilisant les livrets de dialogue mis à disposition du public.

QUESTION DU TERRITOIRE

**Quelles ont été les consultations préalables auprès des élus, administrations, associations, riverains...?
A quelles dates (quelle fréquence) le comité de dialogue s'est-il réuni ou se réunira-t-il?**

RÉPONSE DE TERRA 83

Dans le cadre de son projet, Terra 83 a présenté à la commune d'Aups l'idée d'un écopôle dès 2022.

À la suite de cet échange, la commune d'Aups a demandé à Terra 83 de présenter un pré-projet à une commission de réflexion. À l'issue de cette réunion de travail, des visites d'écopôles ont été organisées en Région SUD et en Occitanie (fin 2022, début 2023) pour l'ensemble des membres de la commission de réflexion.

En parallèle de ces rencontres avec la commune d'Aups, Terra 83 a rencontré les services de l'État concernés et ceux de la Région SUD, pour s'assurer de la compatibilité du projet avec le SRADDET et les réglementations associées.

Une réunion de pré-cadrage s'est tenue en janvier 2024 avec tous les services de l'État concernés, les services de la Région SUD, le SDIS et les membres désignés du conseil municipal d'Aups.

La commune d'Aups a demandé qu'une concertation soit organisée par Terra 83 avant que le conseil municipal se prononce sur le projet.

Dans le cadre de son projet, TERRA 83 a mis en place une phase de dialogue ouverte avec les citoyens et les acteurs du territoire, en réponse à la demande de M. le Maire d'Aups.

- Le Comité de Dialogue (qui regroupe collectivités, associations, citoyens et acteurs économiques) s'est réuni à ce jour à deux reprises : une première réunion le 23 septembre 2024 et une deuxième le 8 novembre 2024. La prochaine réunion est programmée le 5 décembre 2024.
- La concertation prévoit également trois rencontres ouvertes au public (pour permettre à la population de s'informer et de s'exprimer sur le projet) : deux expositions d'informations (7 octobre et 18 novembre 2024) et une dernière rencontre publique prévue le 16 décembre 2024.

QUESTION DU TERRITOIRE

Pourquoi ne pourrions-nous pas contester ou faire des propositions sur des éléments annoncés comme non-ouverts à la concertation?

La remise en cause de ces éléments non-ouverts à la concertation est-elle de nature à remettre en cause le projet, ou à le retarder, ou à fragiliser sa viabilité économique?

La méthode "vous pouvez parler de cela, pas de ceci" est assez dirigiste, voire totalitaire. En tous cas, pas du tout démocratique.

RÉPONSE DE TERRA 83

La concertation prévoit d'ouvrir à la discussion certains éléments du projet.

D'autres éléments ne sont pas ouverts à la discussion car ils ne sont pas modifiables pour des raisons réglementaires et/ou des raisons de viabilité technico-économique du projet.

Toutefois, la concertation permet de recueillir toutes les attentes, les questions et les propositions du territoire, quelles qu'elles soient. TERRA 83 définira sur cette base le projet qui fera l'objet de sa demande d'autorisation d'exploiter déposée en Préfecture.

Le SRADDET a planifié la création de sites de stockage des déchets non dangereux non inertes dans la Région SUD et a identifié les territoires présentant des déficits d'installations de traitement et de valorisation.

Terra 83 a identifié puis qualifié le site d'Aups comme étant la meilleure réponse aux besoins et objectifs du SRADDET. Ce projet sera proposé aux services de l'État, qui consulteront notamment les services de la Région SUD et le SDIS. À l'issue de l'instruction du dossier, le Préfet autorise ou rejette le projet.

Le SRADDET impose des sites de stockage limités à 100 000 T/an pour une meilleure répartition au sein de la Région SUD. Il impose également un nombre de sites maximum pour la Région, ce qui contraint la capacité minimale des sites.

QUESTION DU TERRITOIRE

Les documents (RNT, EIE, EDD) sont-ils disponibles? Leur consultation aiderait grandement notre réflexion.

L'impact de la circulation de véhicules lourds sur de grandes distances, à comparer avec la création de lieux multiples de proximité est essentiel.

L'impact sur la ressource en eau, contrainte locale majeure peut se révéler rédhibitoire.

L'impact sur la faune et la flore sont également majeurs pour les parties prenantes.

RÉPONSE DE TERRA 83

Ces études sont en cours d'élaboration, et les rapports seront mis à disposition du public lors de l'enquête publique réglementaire au moment du dépôt du dossier.

L'ensemble de ces études a été réalisé par des bureaux d'études indépendants et spécialisés afin de s'assurer de la compatibilité du site.

QUESTION DU TERRITOIRE

**à quel moment la communauté de communes a t'elle été informée et
conviée au projet?
idem pour le parc naturel du verdon?**

RÉPONSE DE TERRA 83

Le Vice-Président de la CCGLV a été informé dès 2022 de l'idée du projet et tenu informé de son avancement. Le Vice-Président du Parc Naturel du Verdon a également été informé dès 2022 de l'idée du projet et tenu informé de son avancement.

La communauté de communes CCGLV et le Parc Naturel du Verdon ont été invités à siéger au sein du Comité de Dialogue, dont la première réunion s'est tenue le 23 septembre 2024 à Aups.

L'ensemble des points de la charte du Parc Naturel du Verdon a été pris en compte afin de s'assurer de la compatibilité du projet.

Écopôle

QUESTION DU TERRITOIRE

Y a-t-il déjà sur le site une valorisation des déchets inertes ?

RÉPONSE DE TERRA 83

Oui, les terres extraites de terrassement sont contrôlées par des bureaux d'études externes pour vérifier la présence éventuelle de polluants. En cas d'absence de polluants, un procédé permet d'enrichir ces terres dites stériles en matière organique disponible à l'aide de souches de champignons ; ceci leur donne une valeur agronomique et permet leur utilisation par des pépiniéristes ou des paysagistes. Il est également possible de produire des graves béton recyclées, mais cette activité est limitée sur ce site en raison d'un habitat à faible densité qui génère peu de déchets de déconstruction. En revanche, les granulats béton recyclés sont très demandés en raison des exigences environnementales (*).

() Complément d'information : La norme EN 206/CN autorise en effet une incorporation jusqu'à 30 % de granulats recyclés dans la formulation du béton servant à la réalisation de structures porteuses, en fonction des contraintes externes auxquelles sont soumis les ouvrages. L'emploi de granulats issus de bétons recyclés est aujourd'hui prédominant dans les travaux de voirie et de routes, et peu employé dans le secteur du bâtiment. Les évolutions normatives récentes (norme granulats) ou prochaines (norme béton), plus ouvertes à l'utilisation de bétons intégrant des granulats recyclés dans les constructions, devraient cependant encourager sensiblement ces nouveaux usages déjà en place dans d'autres pays, notamment en Allemagne et aux Pays-Bas.*

<https://institut-economie-circulaire.fr/la-transition-circulaire-du-secteur-du-batiment-du-dechet-ressource-aux-materiaux-recycles/>

QUESTION DU TERRITOIRE

Y a-t-il un plan d'extension de la carrière de Bresc ?

RÉPONSE DE TERRA 83

La carrière, d'une superficie de 10 ha, exploite actuellement 5 ha. L'utilisation des 5 ha non encore exploités serait reportée si l'ISDND était créée – il est en effet nécessaire d'extraire les matériaux avant et pendant son exploitation. La carrière de J. De Bresc utiliserait ces matériaux en substitution du gisement actuel.

QUESTION DU TERRITOIRE

y aura t'il une extension du site actuel? et si oui de combien d'hectares?

RÉPONSE DE TERRA 83

À ce jour, les besoins de défrichement sont estimés à environ 8 hectares. Le dimensionnement de l'emprise du projet a été effectué à l'issue des études Faune-Flore afin de respecter les prescriptions ERC (éviter, réduire et compenser) en matière de protection de l'environnement. Une seule et même parcelle, dûment identifiée dans le PLU d'AUPS, est concernée par le projet.

QUESTION DU TERRITOIRE

À qui s'adresse l'Écopôle?

RÉPONSE DE TERRA 83

La Région Sud manque de capacités pour le traitement et le stockage des déchets produits par les activités économiques, qui sont actuellement souvent pris en charge dans la filière de collecte et de traitement des ordures ménagères, ce qui reporte le coût de leur collecte et de leur traitement sur les collectivités et les administrés.

Le projet vise à combler une partie de ce déficit en réorientant ces flux de déchets vers une filière dédiée et, surtout, dans un cadre contractuel dédié 100% privé (aucun coût supporté par la collectivité ni par les citoyens).

La déchetterie et la plateforme de recyclage des déchets du BTP s'adressent en premier lieu aux artisans locaux et aux PME locales, mais pas exclusivement.

L'ISDND servira à stocker les encombrants de la déchetterie, les refus de la plateforme de recyclage des déchets du BTP et les refus du futur centre de tri.

L'ISDND recevra également des déchets non dangereux (DND) en provenance des bassins de vie provençal et azuréen. L'Écopôle est au service du territoire PACA.

QUESTION DU TERRITOIRE

a qui est destinée la déchetterie: habitants, professionnels? de quelle partie du territoire? cclgv, département?

RÉPONSE DE TERRA 83

La déchetterie et la plateforme de recyclage des déchets du BTP s'adressent en premier lieu aux artisans locaux et aux PME locales, mais pas exclusivement.

Une zone de réemploi sera également mise en place.

L'ISDND servira à stocker les encombrants de la déchetterie, les refus de la plateforme de recyclage des déchets du BTP et les refus du futur centre de tri.

L'ISDND recevra également des déchets non dangereux (DND) en provenance des bassins de vie provençal et azuréen.

QUESTION DU TERRITOIRE

Remarque : la déchetterie va faire doublon avec les 5 existantes sur le territoire

RÉPONSE DE TERRA 83

La déchetterie n'est pas une déchetterie communale ; elle est à destination des professionnels et des artisans afin qu'ils puissent y apporter leurs déchets.

Cette déchetterie est un outil complémentaire permettant aux déchetteries communales de ne prendre que les déchets des habitants du territoire, et ainsi diminuer la part des Déchets d'Activités Économiques reçus dans les outils à destination des ménages.

QUESTION DU TERRITOIRE

Pourquoi ne pas utiliser la zone de ISDI actuelle pour l'ISDND ?

RÉPONSE DE TERRA 83

L'ISDI correspond à une zone qui a servi à stocker les déchets inertes du bâtiment et des travaux publics depuis 2012 ; il faudrait extraire tous ces déchets pour stocker les déchets non dangereux.

QUESTION DU TERRITOIRE

Est-ce que 100 000 t /an est le seuil de rentabilité ?

RÉPONSE DE TERRA 83

La capacité de cette ISDND est une réponse aux besoins du territoire définis dans le SRADDET. Par ailleurs, afin de compléter les outils de tri, traitement et valorisation des déchets, la DREAL et la Région ont demandé que soit ajouté le centre de tri dans l'Écopôle. Pour absorber cet investissement, l'accueil de 100 000 t/an de déchets non dangereux représente en effet le seuil de rentabilité.

QUESTION DU TERRITOIRE

Y-a-t-il une zone de réemploi sur le site ?

RÉPONSE DE TERRA 83

Bien qu'il soit difficile de réemployer des éléments issus de la déconstruction (par exemple les anciennes portes ne sont plus conformes aux nouvelles normes) ; il y aura une zone de réemploi.

QUESTION DU TERRITOIRE

Y-a-t-il de la production de poussières dans le centre de tri ?

RÉPONSE DE TERRA 83

Oui, c'est la raison pour laquelle le centre de tri sera un bâtiment fermé avec une centrale d'aspiration et des points de captages sur la chaîne de tri mécanisée.

QUESTION DU TERRITOIRE

Les CSR pourront-ils être valorisés au futur centre de pré-traitement et de valorisation énergétique à Draguignan?

RÉPONSE DE TERRA 83

Les CSR pourraient en effet être valorisés à Draguignan par le Pôle de Transition Environnementale, mais la filière cimentière est actuellement la voie privilégiée.

QUESTION DU TERRITOIRE

Page 15: quels sont les 15 sites envisagés pour la création d'une ISDND?

RÉPONSE DE TERRA 83

Le SRADDET fixe pour objectif l'exploitation de 15 sites de stockage de déchets non dangereux dans la Région en 2025. Cet objectif comprend donc les sites existants (13 en 2022) qui seront toujours en exploitation en 2025, ainsi que les installations à créer.

Le projet d'Écopôle porté par TERRA 83 naît de l'opportunité du site existant à AUPS, accueillant déjà une déchetterie professionnelle et une plateforme de recyclage.

La société TERRA 83 a été créée pour développer un projet sur ce site et ne dispose pas d'autres options d'implantation pour la création de l'ISDND.

QUESTION DU TERRITOIRE

- **Combien de personnes seront employées sur le site?**
- **Quel est le niveau sonore prévisible?**

RÉPONSE DE TERRA 83

- L'Écopôle prévoit la création de 20 emplois (Responsable d'exploitation, Conducteurs d'engins, Techniciens de maintenance, Responsable Qualité/Sécurité/Environnement, Secrétaire d'exploitation, Agents d'entretien).
- Le niveau sonore des installations respecte les seuils réglementaires imposés et des contrôles de niveaux sonores seront effectués périodiquement et transmis aux services de l'État.
- Les activités de l'Écopôle seront toutes des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement, soumises à des obligations et contrôles réglementaires sous la tutelle des services de l'État. L'ensemble de ces obligations et contrôles sera à disposition de la Commune d'Aups. Compléter pour le niveau sonore sur la base de l'étude de risque sanitaire.

QUESTION DU TERRITOIRE

Page 28: quelle va être l'utilisation du biogaz récupéré et de l'électricité produite?

RÉPONSE DE TERRA 83

Le biogaz et l'électricité produits seront utilisés sur le site pour le fonctionnement des infrastructures et pour les procédés de traitement (évaporation des perméats).

Le biogaz sera utilisé dans un premier temps pour évaporer les perméats (eau propre) issus du traitement des lixiviats afin d'éviter les rejets aqueux. À partir de la 7^e année d'exploitation de l'ISDND, un moteur de valorisation du biogaz sera installé pour produire de l'électricité, qui sera autoconsommée par les installations sur site (bureaux, centre de tri, etc.).

QUESTION DU TERRITOIRE

Page 34: quelle est la durée de vie estimée du site ISDND? Lors de la fermeture du site ISDND, quelle sera la hauteur du stockage créé? Quel volume d'enfouissement est prévu dans l'ISDND? Quelle est sa superficie? Sa profondeur? Est-il prévu une surélévation, et si oui, de quelle hauteur?

RÉPONSE DE TERRA 83

La demande d'autorisation porte sur une exploitation pendant 20 ans. Il n'y aura pas d'extension possible de l'ISDND après cette date, le site sera réaménagé et renaturé. En revanche, le centre de tri pourra être conservé.

L'arrêté du 15 février 2016 relatif aux installations de stockage de déchets non dangereux prévoit :

- *“Une période de suivi à long terme : période comprenant la période de post-exploitation et la période de surveillance des milieux, sa durée ne pouvant être inférieure à 15 ans pour les casiers mono-déchets et 25 ans pour les autres casiers ;*
- *Une période de surveillance des milieux : période d'une durée minimale de 5 ans débutant au terme de la période de post-exploitation, au cours de laquelle les milieux dans lesquels s'intègre l'installation sont suivis ;”*

Le site aura un profil permettant de s'intégrer dans le paysage à flanc de colline. Cela nécessite un creusement du sol afin que la hauteur du site au-dessus de la cote actuelle du terrain n'excède pas 15 mètres.

Typologie des déchets

QUESTION DU TERRITOIRE

Y-aura-t-il du stockage d'amiante ?

RÉPONSE DE TERRA 83

La région demande que le site puisse accueillir de l'amiante lié (plaque de fibro-ciment, par exemple).

En revanche, TERRA 83 n'a pas pris de décision et soumet cette possibilité à la concertation avec une capacité maximum d'accueil de 10 000t/an.

QUESTION DU TERRITOIRE

Quels seront les déchets acceptés ?

RÉPONSE DE TERRA 83

Il s'agit des déchets non dangereux et des déchets inertes (*)

(*) Complément d'information : Classification selon les propriétés du déchet

Les déchets peuvent être divisés en trois catégories :

- Les déchets dangereux (DD) : il s'agit des déchets qui présentent une ou plusieurs des 15 propriétés de danger définies au niveau européen : inflammables, toxiques, dangereux pour l'environnement... Les déchets dangereux font l'objet de règles de gestion particulières en raison des risques particuliers d'impact environnemental et sanitaire associés à leur manipulation.
- Les déchets non dangereux (DND) : il s'agit de déchets qui ne présentent aucune des 15 propriétés de danger définies au niveau européen. Les règles de gestion sont plus souples que pour les déchets dangereux. Il s'agit par exemple de biodéchets, de déchets de verre ou de plastique, de bois, etc.
- Les déchets non dangereux inertes : parmi les déchets non dangereux, ce sont des déchets qui ne subissent aucune modification physique, chimique ou biologique importante, qui ne se décomposent pas, ne brûlent pas, ne produisent aucune réaction physique ou chimique, ne sont pas biodégradables et ne détériorent pas les matières avec lesquelles ils entrent en contact d'une manière susceptible d'entraîner des atteintes à l'environnement ou à la santé humaine. Il s'agit en majorité de déchets provenant du secteur du bâtiment et des travaux publics (déchets de béton, de briques, de tuiles, etc.).
- <https://www.ecologie.gouv.fr/politiques-publiques/differentes-categories-dechets>

Exemple de DAE :



QUESTION DU TERRITOIRE

**Definition d'un déchet d'activité économique un DAE est un produit autre qu'un ménage il peut s'agir d'une entreprise, commerces, artisans, commerçants, administrations scolaires, OU HOPITAUX.....il peut être non dangereux (papier, bois, métal) OU DANGEREUX (accumulateurs, solvants ect...) Plus bas de la page, vous écrivez DECHETS INTERDITS les déchets dangereux Déchets radioactifs, déchets liquides
Désolée mais pour moi le déchet d'activité économique est DANGEREUX donc acte....**

RÉPONSE DE TERRA 83

Les déchets d'activités économiques (DAE) peuvent inclure des déchets dangereux. Mais dans le cadre de ce projet, seuls les déchets non dangereux non inertes seront acceptés. Le SRADDET précise que les déchets non dangereux non inertes correspondent aux déchets ménagers et aux déchets issus des activités économiques (hors BTP). (*)

Les déchets dangereux, y compris les déchets radioactifs et liquides, sont formellement interdits sur ce site, conformément à la réglementation en vigueur. Les déchets d'hôpitaux dits Déchets de Soins à Risque Infectieux (DASRI) sont également interdits. Enfin, les services de l'État contrôleront l'ensemble des déchets entrant dans l'Écopôle.

(*) *L'Essentiel du SRADDET : Construisons ensemble la région désirable de demain*
(<https://experience.arcgis.com/experience/9982180b2a8f47e986f33099f3c78b64>)

Exemple de DAE interdits :





Ordures ménagères

QUESTION DU TERRITOIRE

**L'accueil d'ordures ménagères va produire des odeurs désagréables ?
Que signifie "en discussion"? (OM et amiante)**

RÉPONSE DE TERRA 83

Oui, le stockage des ordures ménagères (OM) peut produire des odeurs désagréables. La décision d'intégrer ou non l'accueil des OM sur le site dans le dossier de demande d'autorisations qui sera adressé à la préfecture sera prise en fonction des résultats de la concertation. (C'est pourquoi TERRA 83 indique "en discussion" à ce stade de la concertation.)

Dans le cas où la décision serait de les accueillir, le potentiel d'accueil serait limité à 10 000 t/an d'ordures ménagères (OM). Mais ce sont principalement les OM du territoire des Lacs et Gorges du Verdon qui seraient accueillies et qui représentent de 3 à 4 500 T/an. Ce qui permettrait de ne pas envoyer les OM ailleurs et ainsi réduire les coûts pour la collectivité et ses habitants.

QUESTION DU TERRITOIRE

**Quelle est la légitimité de TERRA83 pour accueillir les OM de la
ComCom des Lacs et Gorges du Verdon ?**

RÉPONSE DE TERRA 83

Le site aurait un potentiel d'accueil de 10 000 t/an d'ordures ménagères (OM). Le SRADDET définit les besoins maximum de stockage (localisation et capacité d'accueil). En revanche, ce sont les intercommunalités qui choisissent l'opérateur de traitement dans le cadre de la procédure de marché public.

Impacts : environnement

QUESTION DU TERRITOIRE

“Et la pollution visuelle, olfactive, les nappes phréatiques ... ???? même si vous promettez des mesures de protection appropriées :(“

“J'apprécie que la possibilité nous soit donnée d'exprimer notre total désaccord avec un projet délirant du point de vue du bilan carbone (des camions venant de 200km?), de la ressource en eau - déjà extrêmement restreinte, de la pollution des nappes (quid des forages de Taurenne, de Villecroze, de Salernes situés dans la nappe immédiatement sous le site du projet?), de la pollution sonore, des risques de poussière, d'incendie et j'en passe.”

RÉPONSE DE TERRA 83

Les activités et les installations de l'Écopôle sont encadrées par de nombreux textes réglementaires, avec principalement différents articles du code de l'environnement et des arrêtés ministériels en lien avec les activités des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE).

Le cadre, le contenu et la procédure d'une autorisation environnementale sont définis par le code de l'environnement, avec la réalisation d'une étude d'impact globale et d'une étude de dangers afin d'évaluer les impacts au niveau visuel, olfactif, etc., ainsi que les risques potentiels pour les éventuelles nappes phréatiques. Des mesures constructives, d'évitement et de réduction sont définies pour éviter tout impact négatif sur l'environnement.

L'Écopôle sera soumis à des obligations et contrôles réglementaires sous la tutelle des services de l'État. L'ensemble de ces obligations et contrôles sera à disposition de la Commune d'Aups.

Les camions viendront d'une zone de chalandise représentant 2 heures de route en "camions".

QUESTION DU TERRITOIRE

Le Combustible Solide de récupération (CSR) pollue-t-il ?

RÉPONSE DE TERRA 83

Oui, la combustion des CSR peut polluer, c'est pour cette raison qu'elle doit se faire uniquement dans des installations dûment autorisées ayant un traitement des fumées. Il n'y aura aucune combustion sur le site d'Aups.

QUESTION DU TERRITOIRE

En matière d'impact environnemental:

- **il serait plus logique d'avoir cet Écopôle au plus près des "foyers de production des déchets", qui sont majoritairement sur la côte; un tel éloignement de cet Écopôle engendrerait en effet une pollution accrue liée au trafic; d'autres alternatives sont-elles à l'étude?**
- **la route Tourtour - Aups est l'une des plus belles routes du Haut-Var; quel serait l'impact de cette nouvelle activité, et du flux de camions associé, sur l'activité touristique?**
- **les déchets dangereux sont, à ce stade de l'étude, exclus de cet Écopôle; existe-t-il un risque que, dans le futur, de tels déchets soient également amenés sur ce site?**

Tel qu'il apparaît sur la photo, le projet englobe une partie de la montagne des Infourmières. Est-il prévu une excavation visible du CD 77, lieu de passage de très nombreux touristes? L'atteinte au paysage présente un risque touristique majeur

RÉPONSE DE TERRA 83

- En première approche, le site peut paraître éloigné, mais cet éloignement est à considérer au regard de la situation actuelle de la Région, qui exporte plus de 700 000 t/an de déchets par an, dont plus de 500 000 t/an à l'étranger. La création d'un Écopôle à Aups contribuerait à l'atteinte des objectifs régionaux fixés dans le SRADDET, avec la volonté d'avoir un renforcement du maillage territorial d'ISDND grâce à une limitation de leurs capacités à 100 000 t/an. Ce point vise en particulier à limiter les distances parcourues par les déchets produits en Région et à sécuriser les capacités de traitement locales afin de limiter les exportations de déchets hors Région et de maîtriser les coûts. Sachant que les déchets réceptionnés dans l'ISDND seront au préalable passés dans une installation de tri située à proximité du lieu de production.
- La concertation doit pouvoir aider à identifier les itinéraires préférentiels pour les poids lourds acheminant les déchets vers l'Écopôle.
- La demande d'autorisation soumise en Préfecture porte uniquement sur les déchets non dangereux. L'autorisation préfectorale ne portera donc que sur cette famille de déchets, aucun déchet dangereux ne pourra donc être accueilli sur le site.
- Des mesures d'évitement et de réduction des impacts négatifs sur l'environnement et le paysage seront mises en place via une étude paysagère réalisée par un bureau d'études spécialisé, reconnu et indépendant.
- Le site choisi est un lieu historique (depuis plus de 40 ans) pour l'activité de traitement de déchets et pour l'industrie extractive.

QUESTION DU TERRITOIRE

Près du MUSEE FAYKOD, de la Campagne MAILENDER produits BIO, et il y avait une source connue des aupsois les Infirmières qui coulait il y a 4 ans et donc est susceptible de recouler vu les évènements pluvieux de ces derniers temps

RÉPONSE DE TERRA 83

La conception du site permet de gérer les épisodes pluvieux importants, sachant qu'il y a déjà des activités et que la gestion des eaux est déjà maîtrisée, avec le maintien de l'évacuation au niveau du vallon sec qui restera en l'état.

Par ailleurs, cette source des infirmières n'est pas concernée par le projet, qui se situe sur les parcelles portant déjà des activités.

Enfin, une étude hydrogéologique a été réalisée, garantissant l'absence de nappe phréatique au droit du site, et le maintien de la ressource en eau existante.

QUESTION DU TERRITOIRE

GESTION DES LIXIVIATS ...Qui dit LIXIVIATS dit forte pollution Où rejetez vous le lixiviat après traitement??? Traitement proposé par l'entreprise par osmose inversé....qui génèrent d'autres lixiviats....Donc si j'ai bien compris, on stocke..... N'y aurait il pas d'autres traitements pour recycler ces lixiviats? Voir les réutiliser.

RÉPONSE DE TERRA 83

Le traitement des lixiviats au niveau de l'Écopôle est réalisé par une unité de filtration par osmose inverse (technologie la plus performante utilisée notamment dans le traitement de l'eau) permettant de produire :

- Le perméat (70% du volume des lixiviats entrants dans l'unité), qui est l'eau purifiée issue de la filtration par osmose inverse. Cette eau déminéralisée ne sera pas rejetée, mais stockée sur site à destination de réserve pour la Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) et utilisée pour l'abattement des poussières dans le centre de tri ou sur les pistes. En cas d'excédent, elle sera utilisée pour nettoyer les granulats en fonction des besoins de la carrière voisine Joseph de Bresc.
- Le concentrat (30% du volume des lixiviats entrants dans l'unité), qui est l'eau contenant toutes les impuretés filtrées. Ce concentrat sera traité à l'extérieur du site dans des installations spécialisées et agréées pour traiter ces résidus.

Ce processus limite l'impact environnemental du site avec : la réutilisation in-situ de l'eau purifiée ; l'absence de rejet au milieu naturel ; et la garantie d'un traitement approprié pour les résidus finaux.

QUESTION DU TERRITOIRE

Page 46: quels risques avez-vous identifiés concernant la contamination potentielle des sols et de l'eau? quelles solutions préconisez-vous?

Quelles sont les protections contre les fuites vers un sous-sol perméable? Quelles seront les mesures et analyses effectuées sur les eaux avant rejet? Quelles sont les alternatives / mitigation si les seuils sanitaires sont dépassés sur les eaux de rejet?

RÉPONSE DE TERRA 83

L'étude hydrogéologique a permis de définir des mesures pour garantir l'absence de contamination des sols et des milieux aquatiques.

Par ailleurs, il est prévu de :

- Renforcer la barrière d'étanchéité passive afin d'être encore plus sécuritaire. Ce renforcement a été dimensionné par un bureau d'études extérieur.
- Mettre en place une barrière d'étanchéité active conforme aux exigences réglementaires et normatives.
- Mettre en place un programme de suivi et de contrôle des rejets liquides vers le milieu naturel.

QUESTION DU TERRITOIRE

Par ailleurs, l'intitulé "Ecopole" tend à accréditer l'idée qu'un tel projet, dans un tel lieu, aura un impact positif sur l'environnement. Pouvez-vous partager les résultats de votre étude qui montrent que les conséquences d'un trafic accru de camions sont très largement compensées par d'autres avantages? Existe-t-il d'autres localisations que vous ayez également considérées qui soient encore plus respectueuses de l'environnement?

RÉPONSE DE TERRA 83

Le terme "Écopôle" est utilisé actuellement pour désigner des installations complémentaires permettant une gestion intégrée sur un site, et limitant les besoins de transports vers différents sites disséminés sur le territoire.

Les déchets existent et il est nécessaire de pouvoir les traiter en toute sécurité pour garantir un impact environnemental minimal.

La meilleure solution serait de ne pas créer de déchets, mais la route est malheureusement encore longue pour y parvenir.

Les flux existent déjà et nécessitent souvent des exportations de déchets vers d'autres régions et/ou pays. Un projet en région améliore donc la situation au regard de la distance parcourue jusqu'au lieu de traitement : des centaines de kilomètres sont ainsi évités.

Cette relocalisation doit s'accompagner d'une réelle réflexion sur les transports de déchets.

Terra 83 souhaite travailler au mieux sur la question des itinéraires pour limiter les nuisances pour le territoire.

QUESTION DU TERRITOIRE

le parc naturel régional du verdon valide t'il ce projet?

RÉPONSE DE TERRA 83

Le Parc Naturel Régional du Verdon est membre du Comité de dialogue et participe, à ce titre, au suivi des éléments discutés dans le cadre de la concertation.

QUESTION DU TERRITOIRE

quels organismes écologiques ont été consultés en matière de préservation de la biodiversité?

RÉPONSE DE TERRA 83

Des bureaux d'études indépendants ont été missionnés pour s'assurer de la compatibilité du site. En ce qui concerne la dimension biodiversité, l'étude Faune-Flore a été réalisée par le Bureau d'études ECO-MED en 2021, sur une période d'un an.

QUESTION DU TERRITOIRE

Verdon environnement a t'il été informé et quand?

RÉPONSE DE TERRA 83

La société Verdon Environnement-Pizzorno est représentée au sein du Comité de Projet et participe, à ce titre, au suivi des éléments discutés dans le cadre de la concertation.

Impacts : trafic

QUESTION DU TERRITOIRE

Quel sera le trafic généré par l'Ecopôle?

RÉPONSE DE TERRA 83

Le trafic sera de 33 camions (33 passages) par jour.

QUESTION DU TERRITOIRE

Page 42: combien de camions seront utilisés, de façon journalière, pour: amener tous ces déchets sur le site? reprendre les déchets recyclés? quelles routes vont-ils emprunter? comment va-t-on gérer la circulation pendant la période estivale?

33 camions par jour en plus du trafic habituel?

Quel est le chemin prévu pour l'accès camion? Quels seront les villages traversés?.

Quel est la fréquence prévue pour les camions, quel tonnage?

Quelles sont les alternatives au CD77 vers Aups, déjà dangereux?

RÉPONSE DE TERRA 83

Une trentaine de passages de camions serait nécessaire quotidiennement.

Les départs du site vers d'autres unités de valorisation ou de recyclage ne nécessitent pas de camions supplémentaires, car la gestion des flux sera effectuée en double fret.

Certains camions arrivant à plein sur site seront rechargés de déchets valorisables afin d'éviter des rotations supplémentaires de camions.

Aucun village ne sera traversé : des voies de contournement existent déjà pour le trafic poids lourds. Une alternative à la RD77 est à l'étude.

QUESTION DU TERRITOIRE

La préfecture donne-t-elle des autorisations spéciales pour l'utilisation des voies de transport routier ?

RÉPONSE DE TERRA 83

Les véhicules doivent respecter la réglementation en vigueur.

QUESTION DU TERRITOIRE

Y-a-t-il un besoin de réfection ou d'élargissement des routes ?

Qu'il soit nécessaire de créer un Écopôle sur la commune d'Aups est envisageable.

Mais avant de créer un tel projet, il faudrait avoir une route capable de supporter un nombre élevé de passages de camions, or la D77 n'a pas la largeur nécessaire pour cela.

Comment faire pour élargir la route et donc abîmer le paysage du Haut Var ?

Quels sont les aménagements routiers prévus?

RÉPONSE DE TERRA 83

Il n'y a pas de prévision de réfection ou d'élargissement des routes existantes.

QUESTION DU TERRITOIRE

En matière d'impact routier:

- **quels seraient les trajets empruntés par les camions pour assurer la desserte de cet Ecopole?**
- **les routes de la commune seraient-elles mises à contribution?**
- **combien de camions circuleraient chaque jour sur chacune des routes retenues pour ce projet? quels seraient leurs tonnages?**
- **les routes existantes seraient-elles suffisantes ou bien faudrait-il en élargir certaines?**
- **y aurait-il nécessité de faire d'autres aménagements au niveau de l'infrastructure locale?**

RÉPONSE DE TERRA 83

Les principales voies de circulation empruntées par les camions transportant les déchets seront les D560 et D557.

À Aups, des itinéraires sont à l'étude pour limiter au maximum les désagréments pouvant être occasionnés par la circulation sur les voies communales.

QUESTION DU TERRITOIRE

Quelles vont être les conséquences sur le trafic en zone touristique ?

RÉPONSE DE TERRA 83

Actuellement, l'activité J. De Bresc génère un flux de 20 camions par jour.

L'itinéraire permettant l'accès au site n'est pas arrêté et reste à discuter, avec un total de 33 camions par jour pour le projet d'Écopôle.

QUESTION DU TERRITOIRE

Aups "village de caractère", Tourtour "1 des + beau village de France" vont accueillir 100 000 Tonnes d'ordures? des centaines de semi-remorques sur les petites routes du haut var, fréquentées par des touristes et des cyclistes???**.Quels sont les protections envisagées vis à vis des très nombreux cyclistes qui passent sur le CD77?.**

RÉPONSE DE TERRA 83

Le projet de l'Écopôle prévoit :

- Un itinéraire optimisé pour éviter la traversée d'Aups par les 33 camions acheminant quotidiennement des déchets vers et/ou de l'Écopôle via la D560 et la D557. Pour information, chaque jour, 2 900 camions de collecte sont nécessaires pour collecter les déchets produits sur la Région.
- En complément, il est prévu de mettre en place des mesures de limitation des nuisances telles que la réduction de la vitesse et le double-fret (éviter les trajets de camion à vide).
- D'autres mesures pour limiter les nuisances pouvant être générées par la circulation des poids lourds peuvent être mises en place.

L'objectif de la concertation est d'offrir la possibilité de proposer des solutions concrètes pour améliorer la circulation des poids lourds, y compris pour les activités des carrières existantes.

Pourquoi Aups ?

QUESTION DU TERRITOIRE

Pourquoi cette localisation de l'Écopôle ?

Pourquoi ne pas avoir privilégié la région de Cadarache? Les routes y sont bien plus adaptées au transport effectué par des poids lourds. La rue principale d'Aups est souvent engorgée même hors saison, et la route reliant Régusse à Aups est très fréquentée, tout en étant étroite et pleine de virages.

RÉPONSE DE TERRA 83

Les contraintes pour les sites d'accueil des déchets sont fortes.

Il faut notamment être éloigné le plus possible des habitations et que le PLU soit compatible, ce qui est le cas à Aups.

Les dimensions économiques incitent également à choisir des sites ayant déjà une activité industrielle et des infrastructures.

Le projet d'Écopôle porté par TERRA 83 naît de l'opportunité du site existant à Aups, qui accueille déjà une déchetterie professionnelle et une plateforme de recyclage. TERRA 83 ne dispose pas d'autres options d'implantation pour la création d'une ISDND.

QUESTION DU TERRITOIRE

Pourquoi accueillir les déchets des « autres » et notamment de la côte?

RÉPONSE DE TERRA 83

Le SRADDET s'appuie sur le principe du traitement local des déchets, et c'est la raison pour laquelle le territoire de la Région est divisé en 4 bassins de vie.

Le principe de traitement « local » se fait à l'échelle de ces bassins de vie.

Il est techniquement et économiquement difficile de descendre à l'échelle des communes, des communautés de communes, voire des départements.

En effet, les coûts de traitement doivent rester acceptables pour les usagers et les collectivités, et supportables pour les opérateurs. Concernant les déchets, c'est le volume entrant dans une installation qui permet de respecter ces équilibres, notamment économiques.

Le SRADDET limite la capacité des nouveaux sites à 100 000 t/an afin d'avoir une meilleure répartition spatiale. L'objectif étant d'assurer un maillage équilibré sur la Région.

QUESTION DU TERRITOIRE

Page 18: Aups est certes un point central du point de vue géographique pour la région PACA; de là à dire que Aups est le barycentre de la région au niveau des déchets, je me permets d'en douter. D'où ma question: quelle est la répartition géographique par grande agglomération (bassin de Nice, Toulon, ...etc...) de la "production de déchets" (déchets ménagers et déchets BTP)? Pour être plus clair, sur la base de votre étude, quel % des déchets ménagers (resp. BTP) vient du bassin niçois, toulonnais, dracénois, ...etc...?

RÉPONSE DE TERRA 83

Les quantités de déchets produites en 2022 par les grands bassins de vie de la Région sont les suivantes :

- Bassin de vie Alpin (312 000 hab) : 124 000 t de déchets ménagers et 1,4 Mt de déchets BTP
- Bassin de vie Provençal (2,75 M hab) : 1,12 M t de déchets ménagers et 10 Mt de déchets BTP
- Bassin de vie Rhodanien (730 000 hab) : 299 000 t de déchets ménagers et 2,7 Mt de déchets BTP
- Bassin de vie Azuréen (1,37 M hab) : 612 000 t de déchets ménagers et 5,8 Mt de déchets BTP



QUESTION DU TERRITOIRE

.Solidarité régionale? A sens unique: tous les autres nous enverrait leurs surplus?

RÉPONSE DE TERRA 83

Ce principe de solidarité, encadré par la Région Sud et les services de l'État, permet exceptionnellement aux collectivités de relayer leurs déchets vers d'autres installations. Ce principe vise à garantir une gestion efficace et durable des déchets au bénéfice de l'ensemble de la Région.

Il s'applique à toutes les installations de la Région et n'est pas à sens unique.

QUESTION DU TERRITOIRE

Pourquoi AUPS ville touristique, ville patrimoines historiques, que fait M. le maire pour défendre sa commune??

En effet nous sommes dans le parc naturel du Verdon qui est donc un secteur protégé, comment peut-on y envisager un tel projet ?

RÉPONSE DE TERRA 83

Le choix de créer l'Écopôle à Aups, au lieu-dit 'Eau Blanche', repose sur plusieurs facteurs.

- Premièrement, ce projet contribue aux objectifs régionaux fixés par le SRADDET, qui vise à sécuriser et améliorer les capacités de gestion des déchets dans une Région où les quantités de déchets ménagers et économiques produites par habitant sont plus élevées que la moyenne nationale.
- Deuxièmement, le secteur concerné, 'Eau Blanche', est compatible avec le zonage existant du Plan Local d'Urbanisme (PLU) d'Aups, notamment en raison de son positionnement éloigné du cœur de village et de son historique en tant que site « de traitement » de déchets. Le projet s'inscrit dans une continuité en garantissant un stockage maîtrisé des déchets sur le long terme et des activités de recyclage.
- Enfin, l'Écopôle permettra d'optimiser la gestion des déchets en raison de sa position géographique centrale, réduisant les trajets nécessaires pour le transport des déchets et limitant ainsi les émissions de CO2 (principe de solidarité régionale du SRADDET).
- Le site n'est pas en zone Natura 2000.
- Le positionnement de l'ISDND a été choisi en fonction des résultats de l'étude Faune-Flore afin d'éviter en amont une zone d'intérêt faunistique.

QUESTION DU TERRITOIRE

- **Le renforcement de 470 000 T s'entend-t-il par an ou sur quelle durée? Ce renforcement doit-il être porté par un lieu unique sur l'ensemble de la région, ou partagé entre plusieurs lieux? Dans ce dernier cas, quels sont les autres lieux concernés?**
- **Quel est le combustible solide de récupération visé?**
- **S'il y a 15 sites sur PACA, pourquoi les camions viendraient-ils de toute la région?**
- **40000T de déchets quelle part sera enfouie ? Quel volume cela représente-t-il ?**

RÉPONSE DE TERRA 83

Le SRADDET s'appuie sur le principe de valorisation matière et énergétique locale des déchets, et c'est la raison pour laquelle le territoire de la Région est divisé en 4 bassins de vie. Le principe de valorisation « locale » se fait à l'échelle de ces bassins de vie (Rhodanien, Alpin, Azuréen, Provençal). L'objectif pour la Région est de pouvoir valoriser 470 000 tonnes de déchets par an, à répartir sur les 4 bassins de vie. Le centre de tri de l'Écopôle permettra de gérer 40 000 tonnes/an, soit 8,5 % de l'objectif du SRADDET.

Les déchets entrants dans le centre de tri seront principalement valorisés sous forme de CSR, permettant une utilisation comme source d'énergie. Les refus de tri ne pouvant être valorisés sous forme de CSR seront dirigés vers l'ISDND pour être stockés.

Il y a actuellement 13 sites dans la Région, mais c'est insuffisant pour traiter l'ensemble des déchets destinés au stockage. L'Écopôle ne se destine pas à accueillir la totalité des déchets produits dans la Région, soit 25 700 000 T/an, mais un maximum de 140 000 T/an (maximum de 100 000 T pour l'ISDND et 40 000 T pour le centre de tri) en provenance des bassins de vie Provençal et Alpin, ainsi que le bassin de vie Azuréen.

Environ 20 000 T/an de refus de tri issus du centre de tri pourraient être stockés dans l'ISDND.



Financement

QUESTION DU TERRITOIRE

Quel va être le coût pour la commune ?

RÉPONSE DE TERRA 83

Les investissements prévus sont privés en totalité.

QUESTION DU TERRITOIRE

Un ECOPOLE géré par le privé et qui dit privé dit argent à se faire...on n'attrape pas les mouches avec du vinaigre

QUESTION QUI PAIERA LES INFRASTRUCTURES??? un mix de la commune, le Département, la communauté de communes du Verdon, et autres organismes publics de l'Environnement?

RÉPONSE DE TERRA 83

Les investissements nécessaires à la création de l'Écopole seront totalement pris en charge par TERRA 83.

TERRA 83 est une société française détenue par 2 groupes familiaux français (Sartorius et Paprec), aux compétences complémentaires et aptes à assurer une viabilité économique du projet.

Le projet ne bénéficie d'aucun financement public.



Retombées pour le territoire

QUESTION DU TERRITOIRE

Y-a-t-il des retombées financières pour le territoire ?

RÉPONSE DE TERRA 83

Les 4 communes impliquées dans la zone de l'enquête publique (soit dans un rayon de 3 km du site) auront à se partager 1,50 euro par tonne de déchets acceptés (Code général des collectivités territoriales).

La commune d'Aups bénéficiera d'une indemnisation complémentaire à préciser.

QUESTION DU TERRITOIRE

Y-a-t-il des retombées en termes d'emploi ?

RÉPONSE DE TERRA 83

Il est prévu la création de 20 emplois directs.



Gouvernance

QUESTION DU TERRITOIRE

- **Quels sont les liens contractuels ou capitalistiques entre Terra 83, Prapec et Sartorius?**
- **Comment Terra 83 se finance-t-il?**
- **Terra 83 sera-t-il l'exploitant de l'Écopôle si celui-ci voit le jour?**
- **Quels sont les liens et les rôles respectifs des différents acteurs (Acceptables Avenirs, Terra 83, Prapec, Sartorius, Pizzorno, Carrière de Bresc...)?**

RÉPONSE DE TERRA 83

TERRA 83, société créée en 2024, résulte de l'association paritaire entre deux groupes familiaux français, PAPREC et SARTORIUS, aux compétences et savoir-faire complémentaires.

TERRA 83 sera effectivement l'exploitant de l'Écopôle. Il s'agit d'une entreprise 100% privée avec pour ambition d'apporter des services et de se financer.

Rôle des différents acteurs :

- Acceptables Avenirs : prestataire chargé de l'animation de la concertation.
- TERRA 83 : porteur de projet et futur exploitant de l'Écopôle.
- Paprec : apport de compétences techniques et technologiques (traitement et valorisation des déchets).
- Sartorius : apport de compétences techniques (recyclage des déchets du BTP et exploitation d'installations de stockage de déchets inertes).
- Pizzorno : membre du comité de dialogue, acteur économique local.
- Carrière de Bresc : membre du comité de dialogue, acteur économique local.



Annexes

**Les contributions reçues au 8 novembre 2024 sont
présentées dans les pages suivantes**

Retour 1

Objet: RE: Ouverture d'un dialogue autour : Projet de création d'un Ecopôle au lieu-dit « Eau Blanche » sur AUPS

Date: 25 septembre 2024 à 17:58

À: dialogue AA dialogue@acceptablesavenir.eu

Bonsoir,

Sur quel courriel, pouvons-nous vous faire part de nos remarques ? La réunion de lundi 23/09/2024 à ce jour n'est pas formalisée par un CR et nous aimerions avoir des engagements écrits de la part des représentants qui étaient présents, les Sociétés Sartorius et Paprec. Comme par exemple, une mauvaise récupération des fumées pouvant porter préjudice à notre établissement vu la proximité et le fait qu'une partie importante de notre économie repose sur nos visiteurs. L'augmentation du trafic (mouvements des gros porteurs) avancé par Monsieur Cocchi (excusez mon orthographe) qui lui aussi rendra complexe la venue de nos clients.

A vous lire.

Retour 2

Objet: Terra 83 Aups

Date: 7 octobre 2024 à 20:28

À: dialogue@acceptablesavenir.eu

Bonsoir

suite à la réunion d'information de ce jour à aups sur le projet Terra83, pourriez vous m'adresser par retour la totalité des documents disponibles

Vous en remerciant par avance
très sincèrement

Retour 3

Date: 9 octobre 2024 à 10:01

À: dialogue@acceptablesavenir.eu

Bonjour. A mon humble avis ça commence mal...

Une seule après-midi celle du 7 octobre..me semble personnellement honteusement insuffisante et inacceptable..il faudrait au minimum 1 mois d'exposition pour que le maximum de citoyen puisse prendre connaissance...je suis commissaire enquêteur depuis plus de 15 heures. J'ai donc la prétention de me permettre cette remarque.



Retour 4

Objet: Projet ecopole

Date: 9 octobre 2024 à 10:24

À: dialogue@acceptablesavenir.eu

Bonjour.

Au regard des éléments présentés, des explications données lors de notre rencontre.

Je suis totalement opposé à cette extension, à cette aberration environnementale.

Vous proposez une desserte de poids lourds de 36 à 44 t sur une voirie départementale non adaptée.

Vous allez créer une espèce de décharge, même si ce terme est inadapté le principe est le même au milieu d'un site remarquable.

Vous envisagez des om, de l'amiante sous réserve bien entendu d'acceptation.

Votre destination finale est simplement de rentabiliser votre site avant l'obligation d'une réhabilitation de ce dernier suite à l'exploitation de la carrière.

Alors afin préserver cet héritage extraordinaire que nous avons je m'oppose à ce que Aups devienne la décharge du Var.



Retour 5

Objet: Projet de création d'un écopôle sur la commune de Aups

Date: 9 octobre 2024 à 14:58

À: dialogue@acceptablesavenir.eu

Suite à la présentation du projet, le 7/10/24, et la lecture du fascicule fourni par Terra 83, je vous informe de mon profond désaccord quant à la création d'un tel site industriel au lieu-dit "Eau blanche".

Les différents impacts induits sont, à mon sens, totalement rédhibitoires à la création de ce type d'installations. tant sur les réseaux routiers inadaptés à recevoir des flux de PL, que sur l'environnement exceptionnel du Parc naturel du Verdon, J'ajouterai que les risques potentiels d'incendie dans ces forêts particulièrement sensibles serait fortement aggravés du fait de l'enclavement du site.

Retour 6

Objet: projet terra 83
Date: 9 octobre 2024 à 19:44
À: dialogue AA dialogue@acceptablesavenirs.eu

Bonjour

Par ce mail, je viens donner mon désaccord pour la création d'un écopôle à Aups
 C'est impensable de faire circuler sur nos petites routes du haut var 66 camions minimum (aller-retour) par jour
 Récupérer 100000 tonnes de déchets de la région PACA, avez-vous pensé à l'air, à l'eau même si soit disant il n'y a pas de nappes phréatiques juste à l'endroit de la décharge
 Vous parlez de gestion du paysage, j'emploierai plutôt le mot « destruction du paysage »
 Je suis jeune et je veux que mes futurs enfants vivent à Aups comme j'ai vécu moi enfant, dans un village propre, calme, loin de toute industrialisation
 Vous l'avez compris je suis CONTRE

Merci de me confirmer la lecture de mon mail, je serai à la prochaine réunion du 08 novembre

Cordialement

Retour 7

Objet: projet ECOPOLE
Date: 12 octobre 2024 à 14:10
A: dialogue@acceptablesavenirs.eu

Bonjour

J'ai été étonnée de voir que peu de monde était au courant de ce projet, il n'y a pas eu d'annonce sérieuse pour la réunion du 7/10,
 j'espère que les réunions suivantes seront diffusées plus largement au public.

Aups "village de caractère", Tourtour "1 des + beau village de France" vont accueillir 100 000 Tonnes d'ordures? des centaines de semi-remorques sur les petites routes du haut var, fréquentées par des touristes et des cyclistes??
 Et la pollution visuelle, olfactive, les nappes phréatiques ... ??? même si vous promettez des mesures de protection appropriées :(

Tous ces sacrifices environnementaux au nom de la finance!
 J'espère que nos élus seront contre et ne signeront pas le bail emphytéotique avec l'entreprise

Je suis CONTRE ce projet Terra 83,

Retour 8

1 - Projet de création d'un Ecopôle sur la commune d'AUPS

Questions

Pourquoi AUPS ville touristique, ville patrimoines historiques, que fait M. le maire pour défendre sa commune??

Un ECOPOLE géré par le prive et qui dit privé dit argent à se faire...on n' attrape pas les mouches avec du vinaigre
QUESTION QUI PAIERA LES INFRASTRUTURES??? un mix de la commune, le Département, la communauté de communes du Verdon, et autres organismes publics de l'Environnement?

Remarques

SOLIDARITE REGIONALE NON, la solidarité est une bonne excuse pour nous culpabiliser et finaliser le projet; dans certains cas on aurait bien besoin de SOLITARITE mais là aucun élu ou gouvernement pour nous entendre SOLIDARITE quand cela vous arrange ...

SOLIDARITE DE TERRITOIRE Aups et alentours uniquement

le mot SOLIDARITE n'est pas vraiment à employer dans ce cas là...

AUPS n'a pas vocation à être la poubelle de PACA, le territoire avec les villages alentours cela serait suffisant Chacun ses poubelles!!!

Même si je peux entendre qu'il faille centraliser vu le cout des installations

Remarques

Definition d'un déchet d'activité économique un DAE est un produit autre qu'un ménage il peut s'agir d'une entreprise, commerces, artisans, commercants, administrations scolaires, OU HOPITAUX....il peut être non dangereux (papier, bois, métal) OU DANGEREUX (accumulateurs, solvants ect...)
Plus bas de la page, vous écrivez DECHETS INTERDITS les déchets dangereux Déchets radioactifs, déchets liquides

Désolée mais pour moi le déchet d'activité économique est DANGEREUX donc acte....

Près du MUSEE FAYKOD, de la Campagne MAILENDER produits BIO, et il y avait une source connue des aupsois les Infirmières qui coulait il y a 4 ans et donc est susceptible de recouler vu les évènements pluvieux de ces derniers temps

Questions

GESTION DES LIXIVIATS ...Qui dit LIXIVIATS dit forte pollution

Où rejetez vous le lixiviat après traitement???

Traitement proposé par l'entreprise par osmose inversé....qui génèrent d'autres lixiviateurs....Donc si j'ai bien compris, on stocke.....

N'y aurait il pas d'autres traitements pour recycler ces lixiviateurs? voire les réutiliser.

Remarques

Extension Carrière autorisée par le PLU... Merci M. le maire et le conseil municipal ...Apparemment vous n'avez pas compris que ce n'était pas un petit projet MAIS un MEGA PROJET

33 camions jour allée-retour, sûrement beaucoup plus... c'est une aberration pour notre coin qui n'a pas les routes adéquates pour cela sans compter la pollution

Les saisons à éviter....pourquoi on n'a plus de déchets durant la période touristique???On en a au contraire plus

Expression libre

Je suis contre ce MEGA PROJET pour la sécurité des citoyens et pour préserver l'environnement une poubelle restera toujours une poubelle quoique l'on fasse....Et AUPS n'a pas vocation à être la poubelle de tout PACA



Retour 9

Envoyé : jeudi 17 octobre 2024 12:19

À : accueil@mairie-villegroze.fr

<mailto:secretaire@mairie-villegroze.fr>

Objet : à l'attention de Mr Le Maire - projet d'Ecopole à Aups pour la région PACA

Bonjour Monsieur le Maire,
je viens d'apprendre l'existence d'un projet Ecopole qui traiterai 140.000 tonnes de déchets non dangereux et qui serait situé sur la route reliant Tourtour à Aups.

Je me permets de vous solliciter avec les questions suivantes:

- je n'ai pas souvenir qu'un tel projet ait été discuté lors de la réunion d'information qui a eu lieu fin 2023 concernant le futur PLU; or, le projet Ecopole aurait certainement un impact sur la circulation routière dans et aux alentours de Villegroze; le projet Ecopole est-il donc très récent?

- en matière d'impact routier:

* quels seraient les trajets empruntés par les camions pour assurer la desserte de cet Ecopole?

* les routes de la commune seraient-elles mises à contribution?

* combien de camions circuleraient chaque jour sur chacune des routes retenues pour ce projet? quels seraient leurs tonnages?

* les routes existantes seraient-elles suffisantes ou bien faudrait-il en élargir certaines?

* y aurait-il nécessité de faire d'autres aménagements au niveau de l'infrastructure locale?

- en matière d'impact environnemental:

* il serait plus logique d'avoir cet Ecopole au plus près des "foyers de production des déchets", qui sont majoritairement sur la côte; un tel éloignement de cet Ecopole engendrerait en effet une pollution accrue liée au trafic; d'autres alternatives sont-elles à l'étude?

* la route Tourtour - Aups est l'une des plus belles routes du Haut-Var; quel serait l'impact de cette nouvelle activité, et du flux de camions associé, sur l'activité touristique?

* les déchets dangereux sont, à ce stade de l'étude, exclus de cet Ecopole; existe-t-il un risque que, dans le futur, de tels déchets soient également amenés sur ce site?

Vous remerciant par avance pour les réponses que vous voudrez bien apporter à mes questions,
Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations respectueuses,

Retour 10



octobre 25, 2024 à 10:17 pm

Réaction au Projet « Eco »pôle : Nos villages ne sont pas les poubelles de la PACA : Préservons notre terre, protégeons notre avenir.

1. Un modèle obsolète et dangereux

Le projet « Eco »pôle repose sur une approche désuète du siècle dernier, où l'on collecte les débris et déchets de construction, y compris le béton, pour les enterrer sans précautions. Cette méthode ignore les risques chimiques entre matériaux, menaçant directement les sols, les sous-sols, et les nappes phréatiques. Ces pollutions mettent en péril la santé des habitants, adultes comme enfants, de nos villages.

2. Des solutions durables

Depuis des années, la France et l'Europe intègrent le changement climatique dans leurs stratégies, notamment grâce à l'économie circulaire. Les déchets de construction, par exemple, sont triés et recyclés, ce qui permet de nouvelles initiatives économiques et durables. Ce cadre est soutenu par la loi, et certaines villes comme Nice surpassent même ces exigences. De nombreux exemples européens (Mission Cities, Urban Mining, Cradle to Cradle) démontrent qu'il est possible de faire mieux.

Exigeons des pratiques responsables

Nous demandons que PAPREC respecte la loi et valorise ses déchets sur leur lieu d'origine. Nos villages ne doivent pas être les décharges de la région PACA. Nos sols sont précieux, et leur préservation est essentielle dans la lutte contre le réchauffement climatique.

[Répondre](#) [Modifier](#)

Retour 11

Objet: Projet ecopôle Aups
Date: 28 octobre 2024 à 23:03
À: dialogue@acceptablesavenir.eu
Cc:

Merci de trouver ci joint les remarques d'une habitante de la D77 depuis 1982.

Bien à vous.

Aups Ecopole projet 2024.docx
 30,1 Mo



Questions

Qu'il soit nécessaire de créer un Ecopôle sur la commune d'Aups, est envisageable.
 Mais avant de créer un tel projet il faudrait avoir une route capable de supporter un nombre élevé de passage de camions. or la D77 n'a pas la largeur nécessaire pour cela.

Comment faire pour élargir la route et donc abimer le paysage du haut Var?

Remarques

Depuis des années et des années, nous subissons les nuisances sonores du passage de ces camions proches de nos maisons, nous risquons à chaque rencontre que le véhicule automobile que nous conduisons soit heurté par des chauffeurs poids lourds qui roulent beaucoup trop vite.
 Ces camions de fort tonnage, klaxonnent pour avertir de leur passage ce qui engendre une nuisance sonore importante.

La D.557 entre Aups et Villecroze est beaucoup plus large et peu construite en maisons, elle permet l'accès à des camions de fort tonnage

La D77 est petite et étroite, il est inadmissible que de gros camions continuent à passer; c'est d'abord C-E-S-S-E-R!



Retour 12

Objet: quelques questions sur le projet Ecopole de Aups

Date: 29 octobre 2024 à 09:33

A: dialogue@acceptablesavenir.eu

Bonjour,

Un ami vient de me faire découvrir le dossier que vous avez constitué pour présenter le projet "Ecopôle sur la commune d'Aups".

Dans l'esprit de dialogue que vous souhaitez encourager autour d'un tel projet, je me permets donc de vous soumettre les questions suivantes:

- Page 6: quelles sont les raisons qui justifient un timing aussi serré? existe-t-il une urgence particulière à boucler ce projet au plus vite? (3 mois est une période courte, d'autant plus courte que le document qui sert de base à cette concertation est difficilement trouvable)
- Page 10: je note que diverses collectivités font partie du comité de dialogue Terra 83. Avez-vous communiqué avec chacune de ces collectivités afin que ces dernières puissent répondre aux éventuelles questions de leurs administrés?
- Page 15: quels sont les 15 sites envisagés pour la création d'une ISDND?
- Page 18: Aups est certes un point central du point de vue géographique pour la région PACA; de là à dire que Aups est le barycentre de la région au niveau des déchets, je me permets d'en douter. D'où ma question: quelle est la répartition géographique par grande agglomération (bassin de Nice, Toulon, ...etc...) de la "production de déchets" (déchets ménagers et déchets BTP)? Pour être plus clair, sur la base de votre étude, quel % des déchets ménagers (resp. BTP) vient du bassin niçois, toulonnais, dracénois, ...etc...?
- Page 28: quelle va être l'utilisation du biogaz récupéré et de l'électricité produite?
- Page 34: quelle est la durée de vie estimée du site ISDND? Lors de la fermeture du site ISDND, quelle sera la hauteur du stockage crée?
- Page 42: combien de camions seront utilisés, de façon journalière, pour: amener tous ces déchets sur le site? reprendre les déchets recyclés? quelles routes vont-ils emprunter? comment va-t-on gérer la circulation pendant la période estivale?
- Page 46: quels risques avez-vous identifiés concernant la contamination potentielle des sols et de l'eau? quelles solutions préconisez-vous?
- Page 56: dans l'esprit d'impliquer les citoyens, quelles actions, autre qu'une réunion d'information à Aups (dont j'ai eu connaissance), avez-vous organisées?

Par ailleurs, l'intitulé "Ecopole" tend à accréditer l'idée qu'un tel projet, dans un tel lieu, aura un impact positif sur l'environnement. Pouvez-vous partager les résultats de votre étude qui montrent que les conséquences d'un trafic accru de camions sont très largement compensées par d'autres avantages? Existe-t-il d'autres localisations que vous ayez également considérées qui soient encore plus respectueuses de l'environnement?

Vous remerciant par avance pour vos réponses, cordialement,



Retour 13

Objet: Réponse d'un voisin

Date: 29 octobre 2024 à 16:50

À: dialogue@acceptablesavenirs.eu

Ci-joint mon livret complété. J'espère bien avoir réponse à mes nombreuses questions, et j'espère surtout qu cela raison l'emportera pour avoir un projet local et non régional.

Questions

Quelles ont été les consultations préalables auprès des élus, administrations, associations, riverains...?

Remarques

Je m'étonne de cette apparente concertation tardive. Le projet semble déjà totalement ficelé, avec études préalables etc... alors même qu'aucun voisin n'a été vraiment consulté (les pseudo consultations de Taurenne et de la Tuillière semble avoir été à sens unique, sans écoute des préoccupations de voisinage), et que les associations de chasseurs, de cyclistes, de touristes, ni même les municipalités concernées par un possible passage de camions (Salernes par exemple) n'ont été consultées.

J'apprécie que la possibilité nous soit donnée d'exprimer notre total désaccord avec un projet délirant du point de vue du bilan carbone (des camions venant de 200km?), de la ressource en eau - déjà extrêmement restreinte, de la pollution des nappes (quid des forages de Taurenne, de Villecroze, de Salernes situés dans la nappe immédiatement sous le site du projet?), de la pollution sonore, des risques de poussière, d'incendie et j'en passe.

Questions

Quels sont les liens contractuels ou capitalistiques entre Terra 83, Prapec et Sartorius?

Comment Terra 83 se finance-t-il?

Terra 83 sera-t-il l'exploitant de l'Ecopole si celui-ci voit le jour?

Quel est le calendrier envisagé de mise en oeuvre du projet?

Quels sont les liens et les rôles respectifs des différents acteurs (Acceptables Avenir, Terra 83, Prapec, Sartorius, Pizzorno, Carrière de Bresc...)?

Questions

Pourquoi ne pourrions-nous pas contester ou faire des propositions sur des éléments annoncés comme non-ouverts à la concertation?

La remise en cause de ces éléments non-ouverts à la concertation est-elle de nature à remettre en cause le projet, ou à le retarder, ou à fragiliser sa viabilité économique?

Remarques

La méthode "vous pouvez parler de cela, pas de ceci" est assez dirigiste, voire totalitaire. En tous cas, pas du tout démocratique.

Questions

A quelles dates (quelle fréquence) le comité de dialogue s'est-il réuni ou se réunira-t-il?

Remarques

Ayant interrogé Taurenne, la Tuillière, des membres de la société de chasse d'Aups et des élus de Salernes, ils nous ont fait part soit de l'absence de dialogue lors de réunions préalables (qu'ils qualifient de sens unique), soit d'une absence totale de connaissance du projet, preuve d'une information encore très restreinte.

Questions

Les documents (RNT, EIE, EDD) sont-ils disponibles?

Remarques

Leur consultation aiderait grandement notre réflexion.
L'impact de la circulation de véhicules lourds sur de grandes distances, à comparer avec la création de lieux multiples de proximité est essentiel.
L'impact sur la ressource en eau, contrainte locale majeure peut se révéler rédhibitoire.
L'impact sur la faune et la flore sont également majeurs pour les parties prenantes.

Questions

Le renforcement de 470.000 T s'entend-t-il par an ou sur quelle durée?
Ce renforcement doit-il être porté par un lieu unique sur l'ensemble de la région, ou partagé entre plusieurs lieux? Dans ce dernier cas, quels sont les autres lieux concernés?
Quel est le combustible solide de récupération visé?
S'il y a 15 sites sur PACA, pourquoi les camions viendraient-ils de toute la région?
.40 000 T de déchets: quelle part sera enfouie? Quel volume cela représente-t-il?

Remarques

.Solidarité régionale? A sens unique: tous les autres nous enverrait leurs surplus?.....

.....

Questions

.Que signifie "en discussion"?...

.....

Remarques

.Avoir des déchets d'amiante, même liée, est un risque majeur pour la santé de nos enfants (et du gibier).

.Les membranes bitumineuses présentent également un risque majeur pour la pollution de l'air et de l'eau.

.....

Questions

Tel qu'il apparaît sur la photo, le projet englobe une partie de la montagne des Infourmières. Est-il prévu

.une excavation visible du CD 77, lieu de passage de très nombreux touristes?.....

.....

Remarques

.L'atteinte au paysage présente un risque touristique majeur.....

.....

Questions

.Combien de personnes seront employées sur le site?...

..Quel est le niveau sonore prévisible?.....

.....

Remarques

.La filtration par osmose inverse est très consommatrice en énergie. Encore une fois, un bilan carbone désastreux

.....

.....

Questions

.Quel volume d'enfouissement est prévu dans l'IDSND?.....

.Quelle est sa superficie? Sa profondeur? Est-il prévu une surélévation, et si oui, de quelle hauteur?

.Quelles sont les protections contre les fuites vers un sous-sol perméable?

.Quelles seront les mesures et analyses effectuées sur les eaux avant rejet?

.Quelles sont les alternatives / mitigation si les seuils sanitaires sont dépassés sur les eaux de rejet?

.....

.....

Questions

.Quel est le chemin prévu pour l'accès camion? Quels seront les villages traversés?

.....

Remarques

.Le lieu, non-ouvert à la discussion, est pourtant aberrant.
 .Il n'est accessible que par des routes étroites, très fréquentées par les touristes, notamment cyclistes.....
 ..L'accès suppose le passage de plusieurs villages, déjà saturés.
 .Les routes comportent des centaines de virages (je les ai comptés: rien que 70 entre le lieu et Tourtour).

.....

.....

Questions

.Quel est la fréquence prévue pour les camions, quel tonnage?.....
 .Quelles sont les alternatives au CD77 vers Aups, déjà dangereux?..
 .Quels sont les aménagements routiers prévus?

.....

.....

Propositions

.La seule alternative au CD77 vers AUPS serait une sortie vers Tourtour, soit par l'ancienne route, soit par le
 .CD 77 refait, en incluant une réfection de la déviation de Tourtour, trop étroite et sinueuse. Mais le tout reste
 ..absurde.....

.....

Remarques

.Les mois de juillet-août sont à proscrire, vu le trafic sur le CD77.

.....

Propositions

.Trouver d'autres lieux pour partager la charge.....

.....

Remarques

.L'amiante liée présente un risque majeur pour la santé de nos enfants, et pour le gibier.

.....

.Les nombreuses sources (Villegroze, Salernes) ou forages (Taurenne) montrent une présence d'eau
 .une centaine..de mètres plus bas. Le terrain, calaciare, est éminemment poreux.....
 .Une pollution de la ressource en eau présenterait un risque majeur pour les populations de ces villages..
 .Un captage de la ressource réduirait également la ressource disponible.....

.....

.....

Propositions

.Une canalisation d'eau de ville arrive jusqu'au niveau de la Tuillière. Peut-être a-t-elle de la ressource...

.....

Questions

.Quels sont les protections envisagées vis à vis des très nombreux cyclistes qui passent sur le CD77?.

.....

Remarques

.En tant que proche voisin, je suis directement concerné.....

.....

Propositions

.Accroître les fréquences des collectes des bacs, ceux d'Aups étant saturés tout l'été.....

.....

Expression libre

.Je ne peux que réitérer mon opposition à un projet qui vise à drainer tous les déchets de PACA.....

.Oui à de petits sites. Non à un site qui implique des ballets de camions sur des centaines de km.....



Retour 14

Objet: Projet d'enfouissement des déchets sur la commune d'Aups

Date: 30 octobre 2024 à 17:58

A: dialogue@acceptablesavenir.eu

Bonjour,

Je viens vous faire part de mon étonnement concernant ce projet d'enfouissement des ordures de la région PACA sur la commune d'Aups.

En effet nous sommes dans le parc naturel du Verdon qui est donc un secteur protégé, comment peut-on y envisager un tel projet ?

De plus nous sommes une région touristique qui accueille de nombreux touristes tout au long de l'année et plus encore en période estivale, ce projet me semble donc être un non-sens.

Ce projet situé sur la route de Tourtour qui est une petite route étroite verrait donc circuler de nombreux camions cela rendrait cette circulation dangereuse, de même sur la commune d'Aups.

Pour toutes ces raisons je tiens à vous faire part de mon désaccord avec ce projet.

Je vous remercie de prendre en compte ce courriel.

Cordialement

Retour 15

Questions

à quel moment la communauté de communes a t'elle été informée et conviée au projet?
idem pour le parc naturel du verdon?

Questions

a qui est destinée la déchetterie: habitants, professionnels?
de quelle partie du territoire? cclgv, département?

Questions

y aura t'il une extension du site actuel? et si oui de combien d'hectares?

Remarques

la déchetterie va faire doublon avec les 5 existantes sur le territoire

Questions

pourquoi ces éléments du projet ne sont pas ouverts au dialogue?

Questions

33 camions par jour en plus du trafic habituel?

Questions

le parc naturel régional du verdon valide t'il ce projet?
quels organismes écologiques ont été consultés en matière de préservation de la biodiversité?

Remarques

Biodiversité
Protection de l' habitat du
leopard ocellé
cette espèce ne peut pas être la seule impactée

Questions

Verdon environnement a t'il été informé et quand?



Retour 16

Objet: Projet de décharge XXL à Aups
Date: 7 novembre 2024 à 13:47
À: dialogue@acceptablesavenirs.eu

Bonjour,

Pourquoi ne pas avoir privilégié la région de Cadarache? Les routes y sont bien plus adaptées au transport effectué par des poids lourds. La rue principale d'Aups est souvent engorgée même hors saison, et la route reliant Régusse à Aups est très fréquentée, tout en étant étroite et pleine de virages.

Puis-je vous suggérer d'établir deux sites au lieu d'un? L'un réunissant les déchets de Nice et Digne-les-bains à mi-chemin à la hauteur de Castelane, et l'autre réunissant les déchets de Marseille et Toulon, à la hauteur de Cadarache. En répartissant ainsi la charge, vous diminueriez l'impact sur le climat (distances à parcourir réduites) et les installations pourraient être plus petites, donc moins invasives.

Merci.

Cordiales salutations.

Projet de création d'un Ecopôle au lieu-dit « Eau Blanche » sur la commune de AUPS



Le dialogue continue

Merci pour votre participation

Accéder à la page web dédiée au projet

*Informations
relatives au
projet*

Calendrier



qrco.de/bfQeSI

*Documents de
la concertation
consultables et
téléchargeables*

